



Occupation d'un local commercial sous Ij par le mandataire après la fin du bail.

Par **JPH Brittany**, le **10/03/2022** à **12:08**

Bonjour maître ,

Propriétaire d'un local commercial loué sous bail dérogatoire de 12 mois ,le locataire a été placé en Ij le 8 octobre 2021. le mandataire judiciaire,ous prétexte de la vente du matériel restant sur les lieux , a refusé de déplacer les quelques éléments présents et m'empêche ainsi de récupérer mon bien dont le bail se resiliait d'office le 20 12 2021 ...puis je dénoncer une occupation illégale et lui demander de régler les mois de "gardiennage " via son assurance.? Mon locataire est parti en septembre et je ne trouve pas justifiable qu'il assume les conséquences du laxisme du mandataire au delà de la validité du bail .

Merci de votre aimable avis Bien à vous

Jean Pierre Hervé